**MISE AU POINT HISTORIQUE SUR LES EVENEMENTS REVEOLUTIONNAIRES. NOTE DE LECTURES**

**Et le peuple devint souverain….**

En 1789 le peuple fait irruption sur la scène politique qu’il va occuper pendant plus de 10 ans. Le peuple est, selon Daniel Roche, à la fois une catégorie **sociologique** (artisans, boutiquiers, salariés, journaliers, domestiques auxquels s’ajoutent les misérables, mendiants, vagabonds et **topographique** car il habite certains quartiers notamment les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, réside en sous-sol ou dans les combles.

On connait ceux qui ont participé à la prise de la Bastille car en 1790 l’Assemblée nationale approuve une liste officielle des « vainqueurs de la Bastille » parmi presque 700 personnes l’emportent des gens de métier, artisans, salariés mais on trouve aussi Santerre, un riche brasseur, Legendre un boucher et futur membre de la Convention. La plupart habitaient les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel. Y assistait une foule immense peut-être 10 à 20.000 personnes pour une population parisienne estimée à 600.000. Pourtant représentation du peuple qui a pris la Bastille s’est enracinée dans l’imaginaire collectif.

Entre 1789 et 1795 à Paris on compte une douzaine de journées révolutionnaires dont l’acteur principal est une foule en révolte. Or la composition des foules révolutionnaires n’est jamais exactement la même : elles sont +/- politisées, certains de ces rassemblements sont spontanés, comme le 14 juillet mais la plupart ont été préparés et encadrés.

Apparition du mot **citoyens** définis par la constitution de 1791 comme ceux qui sont nés en France d’un père français. Nation souveraine = universalité des citoyens et pas seulement ceux qui peuvent voter. Mais vote est viril car réservé aux hommes adultes. De plus, voter est souvent considéré comme une fonction et non un droit.. Et pour exercer ce droit, il faut disposer de certaines qualités et compétences. La première étant d’être indépendant et donc de disposer d’un certain bien. En 1791, pour être citoyen actif et donc électeur, il faut payer une contribution au moins égale à la valeur de trois jours de travail. Sont exclus les domestiques, les serviteurs à gage car ils n’offrent pas la garantie de l’indépendance par rapport à leur maître.

Citoyens environ 4,3 millions soit 60% des hommes adultes des campagnes.

Le 10 août 1792 le suffrage universel masculin (+21 ans) est proclamé mais n’est appliqué qu’en 1793 lors du référendum constitutionnel. Participation faible autour de 30%. En 1795, suffrage censitaire rétabli et pour être électeur au deuxième degré, le cens est trois fois plus élevé et nombre électeurs restreint à 300.000. Dans la même logique, la Constitution de 1795 ajoute un cens culturel : pour être citoyen, il faut savoir lire et écrire, clause qui ne devrait s’appliquer qu’aux jeunes nouvellement inscrits sur liste électorale et seulement dans 10 ans. Ce cens a très vite disparu. Cependant la distinction introduite par le cens est contestée dès le début car la nouvelle société s’est construite sur le principe de l’égalité. Après 1792, un décret appelle à l’élection d’une Convention nationale au suffrage universel. Dès cette époque, le plus grand fléau est l’abstention massive partout. Les nouvelles institutions s’installent dans un environnement culturellement et sociologiquement traditionnel.

Idée de démocratie directe dans laquelle le peuple réuni sur une place décide de ses affaires n’est possible que dans un petit pays, or dans la France qui compte 27 Millions d’habitants, c’est impossible. Sieyès affirme que l’on pouvait **concilier souveraineté de la nation avec système représentatif**. La **représentation** a été perçue comme plus moderne que la démocratie directe, comme la grande invention révolutionnaire. Principe fondamental est que le pouvoir constituant appartient au peuple, le pouvoir législatif à ses représentants. Problème des limites de sa souveraineté et des manières de l’exécuter ? Débats en 1791. Et l’idée de soumettre la Constitution directement au peuple dans un référendum est écartée comme contraire au système représentatif. On reconnait au peuple le pouvoir constituant en prenant soin de ne jamais le laisser l’exercer**. Formule de BARNAVE : « Le peuple est souverain dans un gouvernement représentatif, mais ses représentants sont ses tuteurs. »**

Identification du peuple au sans-culottes qui fait son apparition lors de la journée du 20 juin 1792 (pancarte Vive les Sans-culottes). Les sans-culottes jouent un rôle important entre été 1792 et printemps 1795.

**J.-C. MARTIN, *Nouvelle Histoire de la Révolution française*, Perrin, 2012 :**

**TROISIEME PARTIE. La deuxième Révolution. Révolution sociale, utopie communautaire ou Etat guerrier**

Chapitre 13. Le peuple et les révolutionnaires

La Révolution a fait naître les révolutionnaires et ce sont eux qui déclenchent la 2ème Révolution en 1792.

Elle nait parce que de nouveaux personnels prennent le pouvoir mais aussi parce que liens collectifs sont proposés. Expl la Commune de Paris composée des hommes, femmes et Sans Culottes du faubourg Saint-Antoine présentent une pétition à l’Assemblée en arme et en masse.

Plusieurs causes ont joué : élites incapables de faire face aux revendications et aux contestations nées au fil des événements. Politisation commencée en 1788-1789 modifie les réactions collectives, comme en témoigne la participation des femmes aux manifestations, indépendamment des questions de subsistance, ainsi que la place des citoyens passifs dans les gardes nationales. Des Parisiens ordinaires entrent dans la vie politique.

Le 11 juillet, l’Assemblée proclame la patrie en danger et appelle à l’union sous son égide. Mi-juillet, les fédérés sont autour de 2000 et entrent dans la préparation d’une insurrection dirigée par un comité où s’agrègent les députés et le maire Pétion.

**Le 10 août, victoire de la Commune Insurrectionnelle**

Le 3 août, les Français prennent connaissance d’une déclaration signée le 25/07 par le duc de Brunswick et reçue le 28 par le roi. Il assure que si la liberté du roi n’est pas assurée, Paris sera livré à la subversion. Cette déclaration rassemble contre elle tous les Patriotes et le roi lui-même désavoue Brunswick et proteste devant l’assemblée de sa fidélité à la nation et à la constitution. Le 3 août cependant les sections parisiennes se retrouvent ensemble pour réclamer la déchéance du roi. La Commune insurrectionnelle qui double la commune existante nait pour s’opposer au risque de contre-révolution et elle va s’emparer du pouvoir pour 6 mois.

Le roi est entouré de 4000 hommes, Suisses, gardes nationaux plus ou moins sûrs et contre-révolutionnaires. En face 7000 fédérés, bataillons de gardes nationaux et volontaires qui arrivent progressivement, sans doute 20000 et surclassent les défenseurs du roi, même si qualité de leur armement et troupes douteuse. Jonction des troupes insurgées se fait au petit matin devant les Tuileries. Si la majorité des Suisses est décidée à se battre, une proportion importante des gardes nationaux conspue le roi, des fraternisations ont lieu. Roederer convainc le roi et la reine de se réfugier auprès de l’Assemblée qui se déclare légalement constituée pour cela, alors que rien n’est décidé. Le roi et sa famille sont placés dans la loge du logographe située derrière le fauteuil du président. Aux Tuileries tout bascule avec arrivée des sans-culottes. Suisses reprennent d’abord le contrôle avant que les fédérés n’interviennent avec l’artillerie. Le roi demande à ses partisans de déposer les armes. Récits de la journée ont insisté sur la férocité, parlant de mutilations voire d’actes de cannibalisme. Déchainement de violence attesté. Bilan sous-estimé à 324 – 390 morts parmi les vainqueurs, dans le camp adverse plus d’un millier de personnes, dont peut-être 475 Suisses. 350 Suisses désertent et passent chez les insurgés. Certains bilans font état de 5000 à 6000 morts, tous camps confondus. Radicalisation, débordement.

La journée du 10 août est un renversement fondamental. La même violence est exercée dans l’Ouest, avec oreilles coupées pour terroriser population. Cependant le 10/08 n’est pas un prélude à la Terreur, c’est l’un des épisodes de la guerre menée contre les ennemis de la Révolution, exemple de la violence ordinaire que les élites politiques ne peuvent ni encadrer, ni règlementer. Cette journée qui a commencé comme un affrontement indécis mais calculé entre des forces rivales, débouche sur une rupture complète avec ce qui existait et laisse la violence libre de s’exprimer. Remise en cause profonde de la vie politique française.

L’Assemblée entérine l’existence de la Commune où siègent de nbs personnalités comme Robespierre, Danton, Pétion.

Le roi est enfermé au Temple sur pression de la Commune, alors que l’Assemblée souhaitait le Luxembourg. Traitement particulier, bibliothèque et table garnie, avant que ses conditions se durcissent.

Journées de Septembre marquées par une extrême violence : plus de 1300 personnes meurent dont proches de la famille royale comme la princesse de Lamballe, en particulier prêtres réfractaires et royalistes ont été les deux catégories les plus touchées. Justification a posteriori de cette violence avalisée en novembre et que Robespierre justifie par la formule célèbre : « Vouliez-vous la Révolution sans la révolution ? ».

**Valmy et la victoire de l’Assemblée**

Après suite de manœuvres rapides, les troupes françaises rassemblant 57000 hommes se retrouvent face à l’armée prussienne de Brunswick forte de 20000 hommes. Le 20 septembre les troupes de Kellermann stationnées près de Valmy soutiennent une canonnade pendant 8 heures puis une offensive prussienne sans se replier ou se débander. Le 30 septembre Brunswick considérant qu’il est impossible d’attaquer ordonne le repli et repasse la frontière, la Révolution est sauvée. Nouvelles de Valmy connues à Paris le 23, circulent et entre le 29 et le 1/10 Valmy devient une victoire célébrée par la Convention, la nouvelle assemblée. Troupes formées pour partie de volontaires enrôlés depuis qqs années. Les volontaires récents sont restés spectateurs, pourtant ce sont les « savetiers parisiens » comme les appellent les Prussiens qui sont promus vainqueurs pour affirmer le rôle de l’Assemblée et du ministère de la Commune.

Coïncidence ce même jour l’Assemblée vote la fin de la monarchie. Elargissement du droit de vote. Electeurs de 1791 ont été rejoints par des non-électeurs : environ 700000 à 1 Million 100 ont participé au vote, un chiffre en baisse. L’Assemblée se débarrasse du roi le 22 faisant de la République la forme de l’Etat : 349 députés présents sur 782 élus par acclamation tandis qu’un décret ordonne que les actes soient signés de l’an I de la République.

L’abolition de la royauté le 21, la proclamation de la République le 22 ont été déterminées par les attentes naturelles de leurs alliés, les sans-culottes. L’Assemblée n’est pas favorable à la démocratie directe et ses élus n’appartiennent pas au monde des sans-culottes. Du coup, révolutionnaires et sans-culottes sont entrainés dans un nouveau cycle de tensions, de coups de force.

**SITE. Histoire par l’image :  Guerre et victoire de Valmy (20 sept), abolition de la monarchie, décapitation de Louis XVI.**

Élue au suffrage universel, mais avec plus de 90 % d’abstention, la Convention nationale est mandatée pour doter le pays de nouvelles institutions. L’origine bourgeoise de ses députés ne les porte pas à l’indulgence envers le trône, et la victoire inattendue de Valmy remportée le 20 septembre 1792, le jour même de la prise de fonction de la nouvelle assemblée, les conforte dans leurs convictions antimonarchiques. Aussi, lorsque le 21 septembre le député Jean-Marie Collot d’Herbois (1750-1796) propose l’abolition de la royauté, il ne rencontre guère de résistance parmi ses collègues. Quand le conventionnel Claude Bazire (1764-1794) propose d’en débattre, l’abbé Henri Grégoire (1750-1831), évêque constitutionnel de Blois, lui rétorque vertement : « Qu’est-il besoin de discuter quand tout le monde est d’accord ? Les rois sont dans l’ordre moral ce que les monstres sont dans l’ordre physique. Les Cours sont l’atelier du crime, le foyer de la corruption et la tanière des tyrans. L’histoire des rois est le martyrologe des nations ! » C’est donc à l’unanimité que la royauté est abolie. Dès le lendemain, les actes officiels sont datés de l’an Ier de la république, et, le **25 septembre, sur la proposition de Georges Couthon (1755-1794), la Convention vote le célèbre décret proclamant que « la République est une et indivisible ».** Elle ne fait ainsi que concrétiser et légaliser ce que le peuple en armes a conquis.

La Première République connaîtra ensuite trois formes de gouvernement : la **Convention nationale** du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795, qui inclut la période de la Terreur (1793-1794) ; le **Directoire**, fondé par la Constitution de l’an III (26 octobre 1795-9 novembre 1799) ; le **Consulat** du 10 novembre 1799 au 18 mai 1804. Si la Constitution de l’an XII confirme que « le gouvernement de la République est confié à un empereur » héréditaire, le terme de « république » tombe peu à peu en désuétude. **Il disparaît en 1809 des monnaies impériales, pour être remplacé par la mention « Empire français ».**

**Chronologie des événements ayant conduit à la chute de la monarchie**

**Article Cl. Petitfrère, « 1792 », in Les Grandes dates de l’histoire de France, sous la direction d’A. Corbin, 2005.**

Depuis la fuite à Varennes, 21 juin 1791, défiance vis-à-vis du roi dont on comprend qu’il a fait mine de d’accepter la révolution (du moins durant les journées d’octobre). Le roi Louis XVI et sa famille sont assignés à résidence au palais des Tuileries, à l'ouest du Louvre, sous la *« surveillance du peuple»*. Défiance vis-à-vis du roi. La situation est tendue. Chacun se prépare à l’invasion étrangère et l'on soupçonne le roi d'être de connivence avec le neveu de sa femme Marie-Antoinette, l'empereur d'Allemagne François II.

Mvt populaire se dessine en faveur de la République qui s’exprime dans les clubs de certaines villes, grandes ou petites. A Paris, le club des Cordeliers en demande l’établissement dès le 23 juin. Une partie des jacobins se prononce dans le même sens, ce qui va entraîner une scission des feuillants partisans d’une monarchie modérée.

La Constituante refuse de proclamer la déchéance du roi, elle décrète seulement sa suspension. Le 17 juillet, elle ordonne de disperser la foule venue signer la pétition républicaine sur l’autel de la patrie. Ce sera le massacre du Champ de mars. L’Assemblée achève la Constitution dite de 1791. Le roi prête serment puis est rétabli dans ses pouvoirs, le 1er octobre la Constituante cède la place à l’Assemblée législative. Système vicié dès le début car le roi n’a jamais accepté qu’en façade et à contrecœur la révolution et à cause de la majorité des députés, ceux de la gauche (brissotins). Persuadés de la duplicité du roi, ils cherchent à le pousser à la faute par tous les moyens, en proposant des décrets qui doivent amener le roi à choisir entre fidélité à la Révolution et appui aux forces contre-révolutionnaires. Louis XVI évite le piège en choisissant la politique du pire, comme le 20 avril déclarer la guerre à François II avec espoir que défaite rapide de l’armée française lui donnera l’occasion de reprendre le pouvoir. A deux reprises, il utilise son droit de veto en novembre 1791 contre des décrets qui visent les émigrés dont son frère, futur Louis XVIII, et surtout le 11 juin 1792 où il refuse de sanctionner deux textes législatifs (déportation des prêtres réfractaires et création d’un camp de 20.000 fédérés à Paris). Ce dernier événement est à l’origine du processus qui conduit à la chute de la monarchie avec deux journées populaires des 20 juin et 10 août.

Depuis **le 20 avril**, France est en guerre contre la Prusse. Premières défaites militaires et veto opposé par le roi à deux décrets de l’Assemblée législative provoquent une reprise de l’agitation au printemps. Le **20 juin**, date anniversaire du serment du jeu de Paume, des sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel envahissent le jardin des Tuileries et entrent dans le Palais pour réclamer la levée du veto, ainsi que le rappel des ministres patriotes renvoyés par Louis XVI. Le roi refuse, afflux de fédérés à Paris, d’autant que les députés proclament le 11 juillet la patrie en danger. Le roi est contraint de porter le bonnet phrygien et de lever son verre à la santé de la patrie. Dans la soirée, les Tuileries évacuées sans violence.

**28 juillet 1792** Parisiens prennent connaissance du manifeste rédigé par Brunswick. Ce général prussien, commandant des armées austro-prussiennes, promet pires supplice (« exécution militaire et une subversion totale ») à la capitale si elle ne se soumet pas au roi. Choc énorme dans la population, exaspération de la hantise du complot aristocratique. **3 août** ultimatum remis à l’Assemblée qui réclame la déchéance du roi au nom des 47 des 48 sections (= Assemblées de quartiers dominées par les sans-culottes) de Paris. Débat ajourné **au 9 août** et le **10 août**, les fédérés et sectionnaires partent à l’assaut des Tuileries défendues par les Suisses à la solde du roi. Les députés restent présents à la Législative et une minorité décrète la suspension provisoire du roi, son internement au Temple et l’élection au suffrage universel masculin d’une nouvelle constituante à laquelle on donnera le nom de Convention (Hommage aux EUA).

Au matin du 10 août, une foule de sans-culottes se rassemblent aux abords des Tuileries sous la conduite de deux meneurs, Santerre et Westermann. La résidence royale est défendue par 900 gardes suisses et quelques centaines de gardes nationaux. Louis XVI les passe en revue. Selon l'usage, les Suisses et les gardes nationales crient : *« Vive le roi !»* Mais les artilleurs et le bataillon de la Croix-Rouge crient de leur côté : *« Vive la Nation !»*. Le roi gagne là-dessus une terrasse et observe la foule des Parisiens. Ceux-ci l'insultent : *« À bas le veto ! À bas le gros cochon !»*. Apeurés, le roi, la reine et le dauphin traversent le jardin des Tuileries et vont chercher refuge au sein de l'Assemblée. Sur la place du Carrousel, devant le palais, l'émeute enfle. Une porte est malencontreusement ouverte. Un flot de sans-culottes s'y engouffre. Les gardes suisses ouvrent le feu et provoquent un reflux éperdu vers le Carrousel. Fauchés presque à bout portant, les émeutiers évacuent la place. Ils semblent prêts d'abandonner la partie. Mais vers dix heures, un groupe de volontaires marseillais parvient à s'introduire à l'intérieur des Tuileries. Le combat reprend de plus belle.

Le roi griffonne un billet ordonnant aux Suisses de déposer à l'instant les armes et de se retirer dans leurs casernes. Obéissants, les gardes se replient vers la place Louis XV (l'actuelle place de la Concorde). Mais ils sont bientôt encerclés, capturés, conduits à l'Hôtel de Ville puis massacrés. Mêlées à la foule, les poissardes des halles se livrent à de honteuses mutilations sur les cadavres.

Les émeutiers envahissent maintenant les Tuileries et lynchent pêle-mêle gardes, serviteurs et fidèles. Six cents Suisses ainsi que deux cents aristocrates et gens de maison perdent la vie en ce jour du 10 août. L'Assemblée législative, enhardie par le succès de l'émeute, prononce la *« suspension»* du roi. Elle convoque par ailleurs une Convention nationale en vue de prendre toutes mesures *« pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité ».* En vue des élections des députés de la Convention, elle abolit les distinctions entre citoyens *actifs* et citoyens *passifs* et instaure pour la première fois le suffrage universel (masculin). Après une nuit de fortune, la famille royale est emmenée au donjon du Temple pour y être emprisonnée. Ainsi s'effondre une monarchie presque millénaire. Le roi est remplacé par un comité exécutif de 6 membres, dont Danton. L’assemblée a installé un tribunal d’exception pour juger les crimes du 10 août : très nombreux (Suisses…).

Date retenue comme fin de la monarchie. Assemblée a agi sur la pression de la rue, des sans-culottes de la rue, de la Commune insurrectionnelle (rassemblant 288 membres dont les + influents sont Robespierre, Hébert, à l’origine de comités de surveillance qui font pression sur l’assemblée affaiblie. Elle est dissoute après le 9 thermidor) de Paris et des provinciaux, Marseillais et Brestois notamment. C’est cependant à la Convention qu’il reviendra de condamner et exécuter le roi, acte hautement symbolique qui rendait tout retour en arrière impensable.

1. **JOURDAN, « 1789. La Révolution globale » in *Histoire mondiale de la France*, P. BOUCHERON, dir, 2017.**

Influences américaines de la Révolution : credo américain « *No taxation without representation* ».

Messianisme révolutionnaire (décret du 19 nov 1792 proclamant fraternité et secours à tous les peuples qui voulaient recouvrer leur liberté) et tiraillements de la Révolution entre volonté d’émancipation des peuples et tentative de repli sur soi.

Républicanisation du continent condamnée par les grandes puissances mais c’est la politique napoléonienne qui lui porta un coup de grâce en monarchisant l’héritage révolutionnaire et en trahissant ses idéaux.